

Numéros des résolutions	Titres	Points de l'ordre du jour	Dates d'adoption	Pages
33/203	Mode de présentation du budget de l'Organisation des Nations Unies (A/33/445/Add.3)	100	29 janvier 1979	216
33/204	Identification des activités achevées, dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces (A/33/445/Add.3)	100	29 janvier 1979	217
33/205	Budget-programme de l'exercice biennal 1978-1979 (A/33/445/Add.4)			
	A. Ouverture de crédits révisée pour l'exercice biennal 1978-1979	100	29 janvier 1979	217
	B. Prévisions de recettes révisées pour l'exercice biennal 1978-1979	100	29 janvier 1979	219
	C. Exécution du budget pour l'année 1979	100	29 janvier 1979	220

33/10. Rapports financiers et comptes et rapports du Comité des commissaires aux comptes

L'Assemblée générale,

Ayant examiné les rapports financiers et les comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 1977 relatifs à l'Organisation des Nations Unies², au Centre du commerce international³, à l'Université des Nations Unies⁴, au Programme des Nations Unies pour le développement⁵, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance⁶, à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche⁷, aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés⁸, au Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement⁹, au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population¹⁰ et à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains¹¹, ainsi que les opinions du Comité des commissaires aux comptes¹² et le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹³,

1. *Accepte* les rapports financiers et les comptes ainsi que les opinions du Comité des commissaires aux comptes;

2. *Approuve* les observations et commentaires formulés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport;

3. *Prie* les chefs de secrétariat des organismes et programmes intéressés de prendre les mesures correctives qui s'imposent eu égard aux observations et commentaires formulés par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports¹⁴;

² Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément n° 5 (A/33/5), vol. I, sect. I et III, et vol. II.

³ *Ibid.*, vol. III, sect. I et III.

⁴ *Ibid.*, vol. IV, sect. I et III.

⁵ *Ibid.*, Supplément n° 5A (A/33/5/Add.1), sect. I et III.

⁶ *Ibid.*, Supplément n° 5B (A/33/5/Add.2), première partie, sect. I et III, et deuxième partie.

⁷ *Ibid.*, Supplément n° 5D (A/33/5/Add.4), sect. I et III.

⁸ *Ibid.*, Supplément n° 5E (A/33/5/Add.5), sect. I et III.

⁹ *Ibid.*, Supplément n° 5F (A/33/5/Add.6), sect. I et III.

¹⁰ *Ibid.*, Supplément n° 5G (A/33/5/Add.7), sect. I et III.

¹¹ *Ibid.*, Supplément n° 5H (A/33/5/Add.8), sect. I et III.

¹² *Ibid.*, Supplément n° 5 (A/33/5), vol. I, sect. II; *ibid.*, vol. III, sect. II; *ibid.*, vol. IV, sect. II; *ibid.*, Supplément n° 5A (A/33/5/Add.1), sect. II; *ibid.*, Supplément n° 5B (A/33/5/Add.2), première partie, sect. II; *ibid.*, Supplément n° 5D (A/33/5/Add.4), sect. II; *ibid.*, Supplément n° 5E (A/33/5/Add.5), sect. II; *ibid.*, Supplément n° 5F (A/33/5/Add.6), sect. II; *ibid.*, Supplément n° 5G (A/33/5/Add.7), sect. II; et *ibid.*, Supplément n° 5H (A/33/5/Add.8), sect. II.

¹³ A/33/171.

¹⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément n° 5 (A/33/5), vol. I, sect. IV; *ibid.*, vol. III, sect. IV; *ibid.*, vol. IV, sect. IV; *ibid.*, Supplément n° 5A (A/33/5/Add.1), sect. IV; *ibid.*, Supplément n° 5B (A/33/5/Add.2), première partie, sect. IV; *ibid.*, Supplément n° 5D (A/33/5/Add.4), sect. IV; *ibid.*, Supplément n° 5E (A/33/5/Add.5), sect. IV; *ibid.*, Supplément n° 5F (A/33/5/Add.6), sect. IV; *ibid.*, Supplément n° 5G (A/33/5/Add.7), sect. IV; et *ibid.*, Supplément n° 5H (A/33/5/Add.8), sect. IV.

4. *Fait siennes* les propositions du Comité des commissaires aux comptes visant à améliorer les systèmes de gestion et de contrôle financiers de l'Organisation des Nations Unies, particulièrement la proposition visant à renforcer le rôle du Contrôleur de façon à lui permettre d'orienter, de guider et de diriger à l'échelon central toutes les fonctions financières de l'Organisation, ainsi que la proposition tendant à élaborer un manuel financier complet énonçant les politiques, responsabilités et procédures de l'Organisation des Nations Unies;

5. *Demande* au Secrétaire général d'appliquer ces propositions aussi rapidement que possible et de rendre compte à l'Assemblée générale, lors de sa trente-quatrième session, des progrès accomplis pour répondre aux préoccupations exprimées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport¹⁵;

6. *Prie* le Comité des commissaires aux comptes de suivre l'application des recommandations qu'il a formulées dans son rapport spécial sur l'étude de la gestion et des contrôles financiers au Siège de l'Organisation des Nations Unies et à l'Office des Nations Unies à Genève¹⁶ et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente-cinquième session au plus tard.

44^e séance plénière
3 novembre 1978

33/11. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale

Décide ce qui suit :

1. Les quotes-parts des Etats ci-après, qui ont été admis à l'Organisation des Nations Unies le 20 septembre 1977, seront les suivantes :

Etats Membres	Pourcentages	
	1977	1978-1979
Djibouti	0,02	0,01
Viet Nam	0,03	0,03

Pour 1979, ces quotes-parts viendront s'ajouter au barème des quotes-parts établi à l'alinéa a de la résolution 32/39 de l'Assemblée générale, en date du 2 décembre 1977;

2. Pour 1978, Djibouti et le Viet Nam verseront chacun une contribution correspondant à leurs quotes-parts respectives de 0,01 et 0,03 p. 100;

¹⁵ *Ibid.*, Supplément n° 5 (A/33/5), vol. I, sect. IV.

¹⁶ *Ibid.*, annexe.